



Liberté Égalité Fraternité

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien □

	Douvez telecharger Adobe Acrobat Reader gratuitement <u>via de lien</u>									
	Cadre réservé à l'autorité cha	rgée de l'examen au cas par cas								
	Date de réception : 1 3 1 2 2 0 2 3  Dossier complet le : 2 6 1 2 2 0 2 3									
	N° d'enregistrement : F-024-23-C-0269									
I	Intitulé du projet									
	Aménagement du carrefour RN10/RD35, commune de Cl	oyes-Les-Trois-Rivières (28220)								
2	Identification du (ou des) maître(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)								
2.1	Personne physique									
	Nom	Prénom(s)								
2.2	Personne morale									
	Dénomination	Raison sociale								
	DIR Nord Ouest	Administration publique								
	N° SIRET	Type de société (SA, SCI)								
	1 3 0 0 0 1 6 9 6 0 0 0 1 7									
	Représentant de la personne morale :   Madame	✓ Monsieur								
	Nom	Prénom(s)								
	0.4.0.5.7									
	GABET	Pascal								

3	Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article
	R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant
	du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6a	Construction de routes classées dans le domaine public

	Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?
	□ Oui ☑ Non
	Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III l'article R.122-2-1 ?
	☐ Oui ☑ Non
4	Caractéristiques générales du projet
	Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.
4.1	Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
	L'opération consiste à ajouter la possibilité de tourner à gauche depuis la RD 35 vers Chateaudun. Afin d'ajouter ce mouvement de façon sécurisée, un giratoire est prévu. Le giratoire se situera une centaine de mètres au nord du carrefour actuel et le remplacera.
4.2	Objectifs du projet

Le carrefour actuel n'offre pas la possibilité depuis la RD35 de remonter vers Châteaudun par la RN10. Le projet vise à ajouter ce mouvement de façon sécurisée.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Déroulement possible de la phase travaux :

- installation de chantier avec création de l'assainissement provisoire et des plateformes de nettoyage des véhicules,
- création du giratoire et des amorces des branches,
- raccordement des branches,
- déstructuration des chaussées. Les matériaux enrobés issus de ces opérations seront réutilisés sur place ou évacués en décharge appropriée.

evacues en decharge appropr	icc.		
Durée des travaux : 8 à 10 mois			
4.3.2 Dans sa phase d'e	xploitation et de d	émantèlement	

Le carrefour actuel n'offre pas la possibilité depuis la RD35 de remonter vers Châteaudun par la RN10. Pour cela, les usagers peuvent utiliser le carrefour les Fouquets 550m plus au Sud où un tourne-à-gauche par la droite leur permet de faire demi-tour et poursuivre vers le Nord.

Le projet entraînera donc une légère diminution des distances de déplacements par rapport à la situation actuelle.

### 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

i La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est pas soumis à la réalisation d'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau selon la rubrique 2.1.5.0.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie de la zone d'étude	<3ha
[rajouter éventuellement la surface imperméabilisé et les volumes de déblais]	

4.6 Localisation du pro	oiet

	[rajouter éventuellement la surface imperméabilisé et les volumes de déblais]							
4.6	Localisation du projet							
	Adresse et commune d'implantation							
	Numéro : RN10							
	Lieu-dit:							
	Localité : Cloyes-Les-Trois-Rivières							
	Code postal : 2 8 2 2 0 BP : Cedex :							
	Coordonées géographiques <sup>[1]</sup>							
	Long. : ° " Lat. : ° " "							
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement							
	Point de départ : Long. : 0 1 ° 1 4 , 0 2 " 0 Lat. : 4 7 ° 5 8 , 4 6 " 8         Point de d'arrivée : Long. : 0 1 ° 1 3 , 5 0 " 6 Lat. : 4 7 ° 5 8 , 3 8 " 7							
	Communes traversées :							
	Cloyes-sur-le-Loir							
	Oloyes-sul-le-Loll							
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :							
	pas de PLU.							
	i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.							
4.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant?							
	☑ Oui ☐ Non							
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?							
	□ Oui ☑ Non							

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

	4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».						
5	Sensibilité environne	emer	ntale	de la zone d'implantation envisagée			
(i) A servi chaq Le si	fin de réunir les informations néo ces instructeurs, et vous référer ue direction régionale. te Internet du ministère de l'envi	essair notam ronnen	es pou ment à nent vo	r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de pus propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.			
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?			
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V				
	En zone de montagne ?		<b>V</b>				
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		<b>V</b>				
	Sur le territoire d'une commune littorale ?		V				
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		<b>V</b>				

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		<b>V</b>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		<b>V</b>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		<b>V</b>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan	<b>V</b>		
de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<b>V</b>		PPRI Vallée du Loir des communes de Saumeray à Romilly-sur-Aigre approuvé le 3/0/015 (AP n°015054-0006)
Dans un site ou sur des sols pollués ?		<b>V</b>	
Dans une zone de répartition des eaux ?		<b>V</b>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		<b>V</b>	
Dans un site inscrit ?		<b>V</b>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		<b>V</b>	Le projet est situé à 2,4km du site FR2400553 : Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun (Habitat)
D'un site classé ?		<b>V</b>	

- 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
- 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		<b>V</b>	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		<b>V</b>	
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?		<b>V</b>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<b>V</b>		Le projet utilisera des matériaux spécifiques à la réalisation d'un giratoire (couche de forme et enrobés) qui ne seront pas intégralement prélevés sur le site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?	<b>V</b>		Le recyclage des matériaux sera privilégié.

In	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<b>V</b>		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		<b>V</b>	Nos inspections préliminaires aux abords de la RN10 au droit du projet n'ont pas permis de constater de faune ni de flore remarquable dans la zone de travaux. Le projet ne modifie pas les continuités écologiques existantes.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		V	De par la nature du projet et sa localisation par rapport aux sites les plus proches, aucune incidence significative sur l'état de conservation des espèces et des habitats des sites Natura 2000 n'est à attendre.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		V	Le projet consomme des délaissés routiers.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		<b>V</b>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		<b>V</b>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		<b>V</b>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		<b>V</b>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<b>V</b>		En phase travaux, le projet pourra impliquer un trafic supplémentaire sur les voies adjacentes ou parallèles suivant les différentes phases d'exploitation sous chantier. En phase exploitation, le trafic est très légèrement réduit par rapport à la situation actuelle (km parcourus plus faibles pour le sens RD35 vers RN10 Nord).
	Est-il source de bruit ?		<b>V</b>	En phase d'exploitation, pas d'augmentation significative du bruit car le trafic sera identique à la situation actuelle.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		<b>✓</b>	
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		<b>V</b>	
Nuiss	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		<b>✓</b>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<b>✓</b>		En phase travaux, des vibrations seront engendrées par le chantier. En phase d'exploitation, pas d'augmentation des vibrations par rapport au fonctionnement actuel de la RN10.
	Est-il concerné par des vibrations ?		<b>V</b>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<b>✓</b>		Certaines phases de travaux se dérouleront de nuit et impliqueront l'utilisation de projecteurs si nécessaire. Pas de modification pour la phase exploitation.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		<b>V</b>	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<b>V</b>		En phase travaux, le chantier peut générer des émissions de poussière. Celles-ci seront maîtrisées par des mesures spécifiques (arrosage). En phase d'exploitation, le projet n'engendre pas d'augmentation de trafic donc pas d'augmentation des émissions de polluants atmosphériques.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?		<b>V</b>	
	Si oui, dans quel milieu ?			

li	ncidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
ions	Engendre-t-il des effluents ?	<b>V</b>		Le projet a un impact qu'en phase chantier. Un assainissement provisoire sera mis en œuvre en phase chantier et des zones spécifiques seront mises en place pour l'entretien des engins de chantier.	
Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<b>V</b>		Le projet est susceptible d'entraîner la production de déchets de chantier. Il n'y a pas d'amiante. Les déchets seront dirigés vers les filières appropriées.	
Patrimoine/Cadre	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		<b>V</b>		
Patrimoi	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		<b>V</b>		
	2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec				
	autres projets existants ou approuvés ?  □ Oui ☑ Non Si oui, décrivez lesquelles :				

		ences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de rontière ?
;	Oui Si oui, déc	✓ Non ivez lesquelles :
		on des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des r l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
6 E I	Doscripti	an la cas ácháant, dos masuros at caractáristiques du projet suscentibles d'être
rete l'env	nues ou i vironnem	on, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement ermettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
rete l'env étuc	nues ou i vironnem liés) et p	nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement
rete l'env étuc <u>préc</u>	rironnem liés) et p isser et de Pendant les pour les a (pollution of les décher	nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement ermettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).  travaux :  oports de terre, des précautions seront prises pour éviter l'apport d'une terre potentiellement contaminée espèces végétales envahissantes le cas échéant), es seront gérés par catégories et traités dans les filières adéquates,
rete l'env étuc préc	rironnem liés) et positiser et de Pendant les pour les a (pollution or les décher les rejets s	nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement ermettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).  travaux :  oports de terre, des précautions seront prises pour éviter l'apport d'une terre potentiellement contaminée espèces végétales envahissantes le cas échéant),
rete l'env étuc préc	rironnem liés) et positiser et de Pendant les pour les a (pollution or les décher les rejets s	nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement ermettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).  travaux :  oports de terre, des précautions seront prises pour éviter l'apport d'une terre potentiellement contaminée en espèces végétales envahissantes le cas échéant), es seront gérés par catégories et traités dans les filières adéquates, eront récoltés ou traités,
rete l'env étuc préc	rironnem liés) et positiser et de Pendant les pour les a (pollution or les décher les rejets s	nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement ermettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).  travaux :  oports de terre, des précautions seront prises pour éviter l'apport d'une terre potentiellement contaminée en espèces végétales envahissantes le cas échéant), es seront gérés par catégories et traités dans les filières adéquates, eront récoltés ou traités,
rete l'env étuc préc	rironnem liés) et positiser et de Pendant les pour les a (pollution or les décher les rejets s	nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement ermettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).  travaux :  oports de terre, des précautions seront prises pour éviter l'apport d'une terre potentiellement contaminée en espèces végétales envahissantes le cas échéant), es seront gérés par catégories et traités dans les filières adéquates, eront récoltés ou traités,
rete l'env étuc préc	rironnem liés) et positiser et de Pendant les pour les a (pollution or les décher les rejets s	nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement ermettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).  travaux :  oports de terre, des précautions seront prises pour éviter l'apport d'une terre potentiellement contaminée en espèces végétales envahissantes le cas échéant), es seront gérés par catégories et traités dans les filières adéquates, eront récoltés ou traités,

#### 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que ce projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale, étant donné qu'il représente des impacts faibles sur l'aspect paysager, le cadre de vie et les milieux naturels, que les milieux où est réalisé le projet (délaissés routiers) ne recèlent pas d'intérêt écologique particulier.

Le projet a été conçu dans les emprises Etat en recherchant la réduction d'emprise.

En conclusion, ce projet, de par sa faible ampleur et ses bénéfices en termes de sécurité pour les usagers, n'est pas de nature à avoir un impact notable sur l'environnement et les mesures adéquates de gestion des impacts identifiés seront mises en œuvre comme indiqué précédemment.

#### 8 Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<b>✓</b>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<b>V</b>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<b>V</b>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<b>V</b>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

#### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

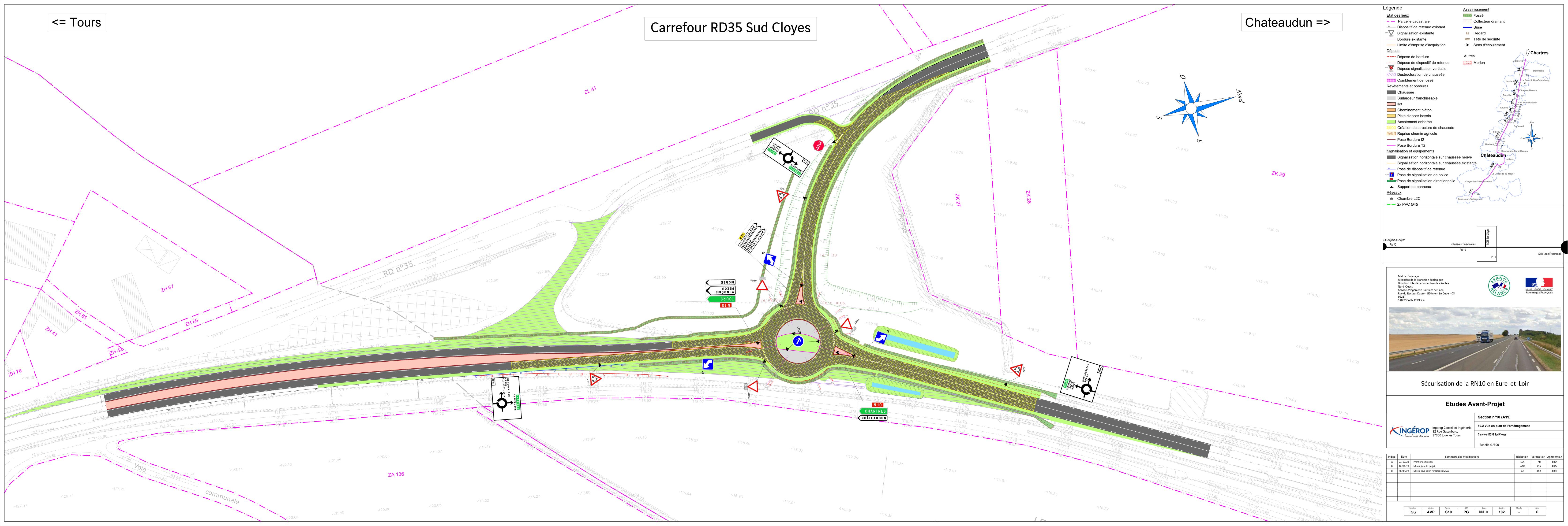
Objet					
1					
2					
3					
4					
5					

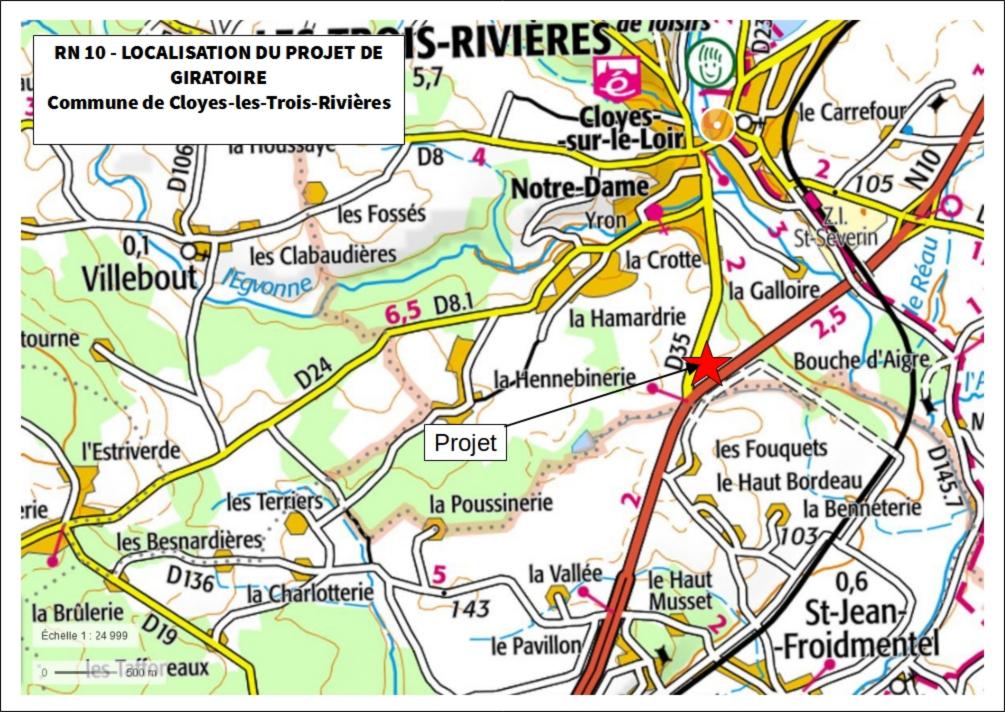
#### **Engagement et signature** 9

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ✓

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ✓

Nom GABET  Prénom Pascal	Pascal Signature numérique de Pascal GABET
Qualité du signataire Directeur de la DIR Nord-Ouest	pascal.gabet Date: 2023.10.27 17:36:06 +02'00'
À Rouen Fait le	Signature du (des) demandeur(s)



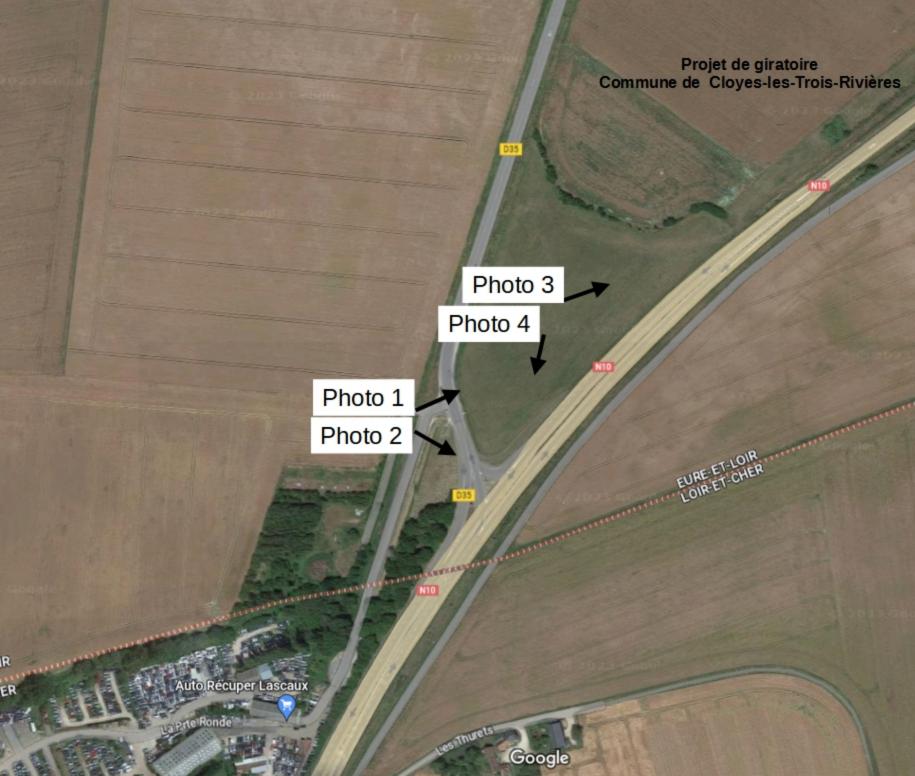
















Liberté Égalité Fraternité

Paris, le 22 décembre 2023

Autorité environnementale

Nos réf.: AE/23/926

Vos réf. :

Affaire suivie par : François Vauglin

**Tél.:** 01 40 81 61 93

Courriel: francois.vauglin@developpement-durable.gouv.fr

**Objet :** Examen au cas par cas n° F-024-23-C-0269 relatif à l'aménagement du carrefour

RN10\_RD35 à Cloyes-les-Trois-Rivières (28) : demande de compléments

Tout d'abord, je note que le message d'accompagnement de votre demande d'examen indique que ce dossier remplace et se substitue au dossier n° F-024-22-C-0074 du 10 mai 2022, lequel avait fait l'objet d'une demande de compléments le 23 mai 2022. Deux autres dossiers avaient été déposés portant aussi réaménagement de carrefours, à Bonneval et à La-Chapelle-du-Noyer. Pouvez-vous m'indiquer leur état ?

Concernant l'instruction du dossier au cas par cas visé en objet, celle-ci met en évidence le fait que celui-ci nécessite des précisions pour pouvoir être considéré comme complet.

Le formulaire Cerfa de ce nouveau dossier n'est pas correctement rempli dans la rubrique 4.5 (grandeurs caractéristiques du projet) : pouvez-vous préciser :

- la superficie artificialisée actuelle et future sur l'aire d'étude,
- plus spécifiquement, la superficie des voiries débitumées,
- le linéaire de fossés comblés et celui de ceux qui seront créés,
- le cas échéant :
  - les volumes de déblais et de remblais,
  - les superficies de boisement défrichées et de plantations effectuées.

Le plan du projet laisse apparaître des bassins. L'assainissement éventuellement prévu dans le cadre de ce projet (hors chantier) est peu décrit : pouvez-vous indiquer s'il est prévu et si oui ses caractéristiques principales ?

La date de réception des éléments manquants sera le point de départ du délai de 35 jours ouvert pour la décision de l'autorité environnementale.

Le rapporteur

DIR Nord Ouest 97 Boulevard de l'Europe 76100 ROUEN







## Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest

Liberté Égalité Fraternité

Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest Service d'Ingénierie Routière

Vos réf.: AE/23/926

Affaire suivie par : Hélène Le Maître

helene.le-maitre@developpement-durable.gouv.fr

**Objet**: Réponse à la demande de compléments concernant la demande d'examen au « cas par cas » sur la nécessite de soumission à évaluation environnementale du projet d'aménagement du carrefour RN10/RD35 à Cloyes (28)

Concernant les dossiers relatifs au réaménagement des carrefours, à Bonneval et à La-Chapelle-du-Noyer, ils ont fait l'objet de décision suite à leur examen au « cas par cas » sur la nécessite de soumission à évaluation environnementale.

Concernant les compléments que vous demandez à la rubrique 4.5 (grandeurs caractéristiques du projet), les éléments c-i-dessous seront précisés lors de la réalisation des études de conception détaillée :

- la superficie nette artificialisée par le projet est proche de 0 (<250 m² sur les plans de l'avant projet).
- la superficie des voiries dé-bitumées est de 2 500m<sup>2</sup> environ.
- le linéaire de fossés comblés et créés n'est pas connu précisément à ce stade des études car il dépendra des possibilités de réutilisation des fossés actuels.
- les volumes nets de déblais et de remblais seront faibles (terrain globalement plat au niveau du projet) mais ne sont pas connus suffisamment précisément à ce stade des études. Les matériaux du site seront réutilisés au maximum.
- les superficies de boisement défrichées et de plantations effectuées : 0.

Concernant l'assainissement, les pollutions chroniques et saisonnières seront traitées par percolation (noues et fossés enherbés).

L'analyse et la synthèse des résultats des investigations réalisées permettent de dresser la coupe géotechnique suivante :

- Remblais et/ou terre végétale limono-argileuse ou limono-sableuse, observés sur 0,20 à 2,20 m d'épaisseur environ ;
- Argile limoneuse, argile sableuse à sable argileux plus ou moins chargés en cailloux et blocs de calcaire et silex, observés jusqu'à 0,60 m/sol actuel de profondeur ou jusqu'en fin de forage à l'arrêt à 3,00 m/TA.

Cette couche d'argile limite la vulnérabilité des nappes d'eau souterraines (Craie du Séno-Turonien de l'unité du Loir libre et Sables et grès du Cenomanien captifs).

La faible perméabilité du sol (entre 2x10-8 m/s et 1x10-7 m/s) garantit une protection élevée de la nappe vis-à-vis des HAP engendrés par le trafic routier. En effet, étant donnés les trafics qui seront supportés par l'infrastructure, la pollution chronique engendrée restera modeste. Cette pollution aura tendance à s'accumuler au droit des fossés enherbés et des accotements le long des routes. Les concentrations de polluants routiers, notamment en métaux lourds, diminuent très vite avec la profondeur du sol, le sol en place jouant le rôle de filtre. Une pollution accidentelle sera traitée « en décapant » les premiers horizons du sol. La faible perméabilité de ce dernier implique une faible profondeur d'infiltration de la pollution en fonction du temps.

Une attention particulière sera portée à ne pas mélanger les eaux de la plate-forme routière des eaux pouvant provenir des cultures voisines. Pour cela, des merlons seront mis en place de chaque côté de la route afin d'éviter aux eaux des cultures de parvenir aux fossés de pied de talus.